



21 mars 2018

(18-1713)

Page: 1/4

Comité de la facilitation des échanges

Original: français

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ANGOLA

La communication ci-après, datée du 9 mars 2018, est distribuée à la demande de la délégation de l'Angola pour l'information des Membres.

La République d'Angola présente les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1.1	Publication	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 1.3	Points d'information	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 1.4	Notification	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2.1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 2.2	Consultations	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 3 Décisions anticipées					
		C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		A	-	-	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5.2	Rétention	A	-	-	-
Article 5.3	Procédures d'essai	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 6.3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7.1	Traitement avant arrivée	A	-	-	-
Article 7.2	Paiement par voie électronique	A	-	-	-
Article 7.3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	B	À déterminer	À déterminer	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7.4	Gestion des risques	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 7.5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-
Article 7.6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	A	-	-	-
Article 7.7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 7.8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7.9	Marchandises périssables	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10.1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10.2	Acceptation de copies	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 10.3	Utilisation des normes internationales	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 10.4	Guichet unique	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 10.5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10.6	Recours aux courtiers en douane	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 10.7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 10.8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10.9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 11 Liberté de transit					
		B	À déterminer	À déterminer	-
Article 12 Coopération douanière					
Article 12.1	Mesures favorisant le respect des exigences et la coopération	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 12.2	Échange de renseignements	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 12.3	Vérification	A	-	-	-
Article 12.4	Demande	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 12.5	Protection et confidentialité	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 12.6	Fourniture de renseignements	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 12.7	Report de la réponse ou refus de répondre à une demande	B	À déterminer	À déterminer	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 12.8	Réciprocité	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 12.9	Charge administrative	C	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Article 12.10	Limitations	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 12.11	Utilisation ou divulgation non autorisée	B	À déterminer	À déterminer	-
Article 12.12	Accords bilatéraux et régionaux	B	À déterminer	À déterminer	-